

## La situation économique au Canada

Volume 1, Number 11, 1933

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109157ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109157ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

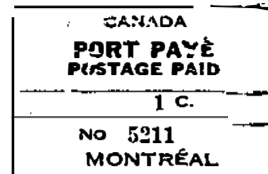
Cite this document

(1933). La situation économique au Canada. *Assurances*, 1(11), 1–1.

<https://doi.org/10.7202/1109157ar>

# ASSURANCES

JOURNAL MENSUEL DES ASSURANCES



1725, rue St-Denis — Montréal

## Aperçu des méthodes de tarification en assurance-incendie

II

### Les tarifs particuliers

Comme nous l'avons signalé précédemment, les tarifs particuliers ou spécifiques (1) portent sur les risques collectivement ou individuellement protégés contre le feu (2), les églises, les établissements religieux, les écoles, les risques industriels en général et les bâtiments incombustibles. Voici les principaux :

*Fire-proof schedule* : Tarif des constructions incombustibles.

*Sprinklered risk schedule* : Tarif des risques protégés par extincteurs automatiques (3).

*Brick mercantile schedule* : Tarif des risques commerciaux (brique).

*Frame mercantile schedule* : Tarif des risques commerciaux (bois).

*Manufacturing schedule* : Tarif industriel.

*Church schedule* : Tarif des églises.

*School schedule* : Tarif des écoles.

Afin de compléter l'énumération, ajoutons la *Mercantile Occupancy Table*, qui tarifie les occupations commerciales, les *Exposure Tables* pour le risque de voisinage et le *Waterworks standard* ou *National Board Grading*, qui classifie les installations municipales par ordre d'efficacité et leur accorde une cote connue sous le nom de *Key* ou *basis rate* : taux collectif ou de base. Ces barèmes sont le complément des tableaux de tarification.

Examinons l'usage que l'on fait de ces divers tarifs (4). Nous verrons ainsi comment ils rendent mieux justice aux cas individuels.

(1) Le premier exemple de tarif spécifique remonte à 1843 environ—moment où en Angleterre on dressa celui des industries textiles. Plus tard, l'exemple fut suivi en Amérique sous l'influence de groupements comme le National Board of Fire Underwriters. Les tableaux se multiplièrent, chacun fournissant son apport à l'élaboration de la méthode qui, une fois connue et appréciée, se généralisa. L'édition définitive du *Universal Mercantile Schedule* remonte à 1893. Elle est l'œuvre d'un groupe de compagnies assistées des représentants de syndicats d'assureurs.

Au Canada, la généralisation de la tarification spécifique date du début du XXe siècle. Les premiers tarifs industriels remontent à 1905 et la révision du barème des occupations commerciales, à 1904.

(2) Collectivement, c'est-à-dire par un aqueduc et un poste de pompiers; individuellement, par une installation d'extincteurs automatiques.

(3) Dans la pratique, ce tarif subit de nombreuses modifications imposées par la concurrence.

(4) Notons que certains de ceux-ci s'apparentent fortement à l'*Universal Mercantile Schedule*.

Nous avons signalé précédemment les cinq éléments principaux qui constituent le taux : situation, construction, occupation, voisinage, protection individuelle. Dans les tarifs généraux, nous avons vu qu'on accorde à chacun d'eux une attention sommaire. Ce qui caractérise les tarifs particuliers c'est l'analyse extrêmement détaillée du risque que l'on fait sous ces divers aspects. Parce qu'on veut tarifier tous les risques suivant leur valeur propre, on les étudie avec minutie et l'on parvient à accorder à chacun d'eux le taux qui lui convient. Ainsi, on obtient le résultat recherché : à risque identique, taux identique.

Pour qu'on puisse juger de l'étendue de l'analyse, voici un certain nombre de choses qui sont examinées et notées par l'inspecteur de la *Canadian Fire Underwriters' Association* chargé de la tarification d'un immeuble (5) : nature et épaisseur des fondations, des murs, des planchers, fini des murs, des plafonds, ouvertures dans les murs, dans les planchers, genre de toiture, de corniches, nombre et type de puits d'air, genre de poutres, installation du chauffage et de l'éclairage, superficie, nombre d'étages, usage de l'immeuble, travaux exécutés, procédés de travail, matières employées, protection individuelle, etc. Bref, un examen très fouillé de ce qui peut occasionner un incendie, l'alimenter et l'intensifier.

Toutes ces indications sont classées. Elles servent de base à l'établissement du taux en fonction du standard: immeuble-type, auquel sera comparé le risque. Toute chose supérieure au standard sera bonifiée, par contre, toute infériorité sera frappée d'une surprime.

Notons donc à nouveau que ce qui caractérise le tarif particulier c'est l'examen aussi précis que possible du risque à tarifier. Et maintenant, étudions avec quelque attention le plus simple de tous, le tarif des immeubles en bois utilisés pour fins commerciales. Cela nous permettra de donner un exemple du fonctionnement général.

(5) James R. Wright dans *Fire Insurance*.

### La situation économique au Canada

	1901 1903	sept. 1933	sept. 1932
<b>Production Industrielle</b>			
Acier — tonnes .....	48,660	38,650	23,140
Papier-journal — tonnes ..	194,200	179,420	150,630
Automobiles — nombre .....	6,079	5,808	2,342
Energie hydroélect. — 1,000,000 kw h. ....	1,508	1,450	1,279
Indice de l'emploi — 1926 = 100 .....	88.5	90.4	86.7
<b>Commerce</b>			
Importations — \$1,000 .....	38,747	38,498	34,504
Exportations — " .....	15,135	58,328	42,665
Exportations de blé — 1000 boisseaux .....	8,653	19,666	26,874
Valeur des contrats — \$1,000	9,480	8,487	8,547
<b>Finances</b>			
Dépôts bancaires — \$1,000,000	2,649	2,457	2,097
Billets en circulation " .....	119	150	146
Prêts à court terme " .....	109	305	114
Receites de l'Etat " .....	28.82	24.97	22.98
<b>Divers</b>			
Assurance-Vie, Ventes \$1,000	27,082	25,142	25,023
Prix de gros, 1926 = 100 .....	69.4	68.9	66.9

L'élément-construction est déterminé par le tableau de tarification proprement dit. L'occupation relève de l'*Occupancy Table*; la situation, du *Waterworks Standard* et le risque de voisinage, des *Exposure Tables*.

### L'élément de construction

Le tableau que nous étudions contient les rubriques suivantes : murs, toiture, superficie, puits d'air, cheminées, éclairage, force motrice, chauffage, et fautes de direction. Sous chaque rubrique se classent les charges, surprimes et bonifications que l'on applique au cas envisagé. A titre d'exemple, voici quelques détails relatifs aux murs et à la superficie. Nous nous limiterons à ces deux rubriques afin de ne pas surcharger notre texte, destiné seulement à donner une vue d'ensemble du sujet.

Murs—	Charges
Tôle ondulée sur poutre d'acier—fondations en dur .....	.25
Brique entre colombages, bois lambrissé de brique, métal lambrissé de bois .....	.60
(Même charge pour des bardeaux d'asbeste d'au delà de 1/8e de pouce d'épaisseur.)	
Bois : planche à déclin (clapboard) et type "boards and battens" .....	.75
"Balloon or open board finish" .....	.85
<b>Fondations—</b>	
Piliers de bois .....	.10
Hauteur—pour le 3e étage .....	.10
" " 4e " .....	.20
<b>Fini intérieur—</b>	
Plâtre en bon état ou lambris de métal à tous les étages : déduire 5 cents.	
Fini en mauvais état ou de piètre construction : ajouter de 5 à 10 cents.	
<b>Etat de la rue—</b>	
Rue non pavée ou difficile d'accès en face de l'immeuble : charge minima .....	.10
Si la largeur est inférieure à 60 pieds, mais supérieure à 50 .....	.01
Si inférieure à 50 pieds, ajouter pour chaque 5 pieds .....	.01
<b>Réseau des fils extérieurs—</b>	
Si l'on croit qu'il doit rendre difficile le travail des pompiers : d'un cent à trois.	
<b>Superficie de l'immeuble—</b>	
Charge par 1,000 pieds carrés, au delà des premiers 1,000 pieds carrés, soit 1/2 cent par 100 .....	.05

Encore une fois, toutes ces charges sont prévues pour combler les déficiences de l'immeuble tarifié en fonction de l'immeuble-type.

### L'occupation

Et maintenant le barème des occupations, *Mercantile Occupancy Table*. C'est lui qui détermine les surprimes, variables suivant la nature des occupations et leur nombre. Les indications qu'il fournit s'ap-